

## ABONNEMENT.

## Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

De droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Octobre 1872.

## Chronique Politique.

On lit dans le *Bien public* :

Le moment approche où l'Assemblée va reprendre ses travaux. M. le Président de la République ne saurait manquer de lui rendre compte de la situation des affaires, et un message sera probablement la forme sous laquelle l'Assemblée aura connaissance, non-seulement des événements heureux que le pays a traversés depuis la clôture de la session, des faits qui ont marqué les trois mois de vacances, mais encore des projets que le gouvernement a l'intention de lui soumettre.

Quant aux bruits de changements constitutionnels, on comprend que les projets qui pourront se produire seront plutôt le résultat des circonstances que de l'initiative de certains groupes parlementaires, ou même de celle du gouvernement.

On nous signale comme de pure invention, la nouvelle donnée par un journal du soir, d'un double travail auquel M. Thiers se livrerait en ce moment en vue d'un exposé, en faveur de la République définitive, qu'il appuierait sur « les adresses que lui ont envoyées les conseils généraux, les conseils d'arrondissement et les conseils municipaux. »

M. Thiers, nous dit-on, ne travaille nullement à un pareil exposé, et toutes les adresses en question n'ont pas quitté les cartons où M. Barthélemy Saint-Hilaire les a successivement placées.

(Correspondance universelle.)

La question des passe-ports entre l'Allemagne et la France a amené des explications très-courtoises entre le comte de Ré-

musat et le comte d'Arnim. Il en résulte que cette mesure, encore en vigueur sur la frontière allemande, n'a rien qui touche aux rapports des deux pays. Notre ministre des affaires étrangères a très-justement fait observer que les passe-ports étaient obligatoires pour l'Italie, l'Espagne, la Suisse comme pour l'Allemagne.

On nous rapporte qu'un membre du cabinet, l'un des ministres, tenait hier le langage suivant, à propos des élections sur lesquelles on lui demandait son avis :

« Le résultat des élections peut être salubre, s'il achève d'instruire le pays et s'il détermine M. Thiers à changer de voie. Autrement il faudrait y voir le signe de la décomposition des esprits en France et se résigner aux derniers sacrifices comme aux pires catastrophes. »

Voilà le langage tenu par l'un des ministres de M. Thiers, dans un hôtel de la rue de Varennes.

Il peut être un enseignement.

Une délégation des membres d'un conseil électif de la Corse vient d'arriver à Paris pour obtenir le désistement de l'un des députés de ce département.

La population de Bastia a déclaré qu'elle voulait couvrir le prince Napoléon par l'inviolabilité du mandat de représentant du peuple et l'envoyer à l'Assemblée nationale.

D'après les journaux anglais, les corps allemands seraient répartis comme suit :

Dans les quatre départements restant occupés : le général Schvering, quartier-général Bar-le-Duc ; le général Treskove, quartier-général Nancy ; le général Schmerling, quartier-général Épinal ; le général Haitenger, quartier-général Mézières.

(Correspondance Havas.)

Le mouvement préfectoral est annoncé comme très-prochain.

Il sera nommé un titulaire du ministère des travaux publics avant la reprise de la session.

On cherche de différents côtés à exercer une grande pression sur M. Thiers pour le décider à aller à Lyon. Mais on a remarqué que plus on insiste, plus il paraît résister.

En ne lui en parlant plus il se décidera peut-être.

Plusieurs membres du conseil de la Banque de France ont été mandés à Versailles par le Président de la République.

Le général Ducrot, commandant en chef du 8<sup>e</sup> corps d'armée, dont le quartier-général est à Bourges, se rend au camp d'Avor, où il restera jusqu'au milieu de décembre.

## LES ÉVÊQUES D'ALLEMAGNE.

Un *Memorandum* vraiment monumental des évêques réunis à Fulda vient d'être publié.

Les pasteurs des diocèses de l'Allemagne, au nombre de vingt-cinq, ont tous signé ce document, qui allège d'un poids immense tous les cœurs catholiques. Car l'épiscopat est uni dans toutes les grandes questions qui sont toutes mentionnées dans ces considérations sur la situation actuelle de l'Eglise en Allemagne.

Après avoir exposé le droit que possède l'Eglise catholique d'exister en Allemagne dans toute l'intégrité de sa constitution et de son essence, le *Mémoire* passe en revue les mesures prises par le gouvernement de l'empire, pour les examiner à la triple lumière de la religion, du droit et de la raison : protection accordée à la secte janiste, sécularisation des écoles, affaire d'Ermeland et de la grande aumônerie militaire, loi contre les jésuites et les autres religieux.

Les évêques réclament l'école comme un

*annexum religionis*, déplorant l'interdiction faite aux enfants de participer aux associations chrétiennes, la loi Lutzienne.

Le *Memorandum* s'occupe ensuite de la théorie purement philosophique et nullement fondée en droit, par laquelle l'Etat veut établir et inaugurer la suprématie de l'Etat sur l'Eglise, théorie protestante et rationaliste.

On veut par là remplacer le christianisme par le rationalisme et lui substituer l'omnipotence de l'Etat. Pousser l'entreprise jusqu'au bout serait provoquer un cataclysme redoutable : la ruine de tout droit positif et la persécution du christianisme.

Les évêques relèvent le reproche fait à l'Eglise d'être *ennemie de l'empire et dangereuse pour l'Etat* ; ils le rejettent avec « douleur et horreur. » Ils prouvent, l'histoire en main, la fidélité des catholiques envers l'Etat dès les temps primordiaux jusques et y compris les dernières guerres, et l'inanité des motifs allégués par les accusateurs ; ils démontrent combien sont peu fondées les accusations dirigées contre la primauté et l'infaillibilité du Pape comme constituant un danger pour l'Etat.

Les rapports des évêques avec le Saint-Siège, avec leurs ouailles et avec l'Etat, l'exclusion des réfractaires, le libre exercice du culte, les ordres religieux, l'éducation du clergé, l'influence de l'Eglise sur les écoles, la liberté d'en fonder, de les posséder et diriger pour y donner l'enseignement d'après les principes catholiques, tout est traité dans cette pièce de haute importance.

Enfin les évêques soutiennent et défendent le caractère sacré du mariage chrétien, comme sacrement de l'Eglise catholique, et réclament les droits qui en découlent.

Le *Memorandum* de Fulda fait briller d'un glorieux reflet l'unité catholique aux yeux des hommes du pouvoir ; il leur dit que l'épiscopat tout entier assume la responsabilité et se rend solidaire de la légitime résistance de NN. SS. Krementz et Namszanowski.

M. de Bismark va-t-il faire agrandir ses prisons pour y mettre tous les évêques, après avoir inutilement essayé de les affamer ?

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

## FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XVIII.

PÈRE ET FILS.

(Suite.)

— Tu as vu cela, toi ? fit le général, en fixant son regard ardent sur Abraham.

— Oui, Excellence, j'ai touché ces perles avec mes mains, répéta le juif, en agitant ses doigts crochus : je les ai plongées dans l'or ; je leur ai fait prendre un bain de pierrieres, émeraudes, rubis, saphirs et diamants ; j'y ai enfoncé mes bras jusqu'au coude.

— Abraham, mon cher Abraham, ton fils te sera rendu, s'écria le gros général que

l'ivresse rendait expansif, je le jure sur mon âme ! mais il faut, pour cela, que tu nous y conduises avant Mitved, avant tout le monde, avant l'empereur lui-même, s'il voulait y aller. Des perles à boisseaux et des diamants jusqu'au coude ! quelle campagne ! Tu auras ta part, fidèle Abraham. Tiens, veux-tu que je t'embrasse ?

Et, sans attendre de réponse, il frappa dans ses mains.

Un aide-de-camp accourut.

— Dmitri Alexandrovitch, lui dit Svinin, que les troupes soient prêtes à la pointe du jour ; nous n'attendrons pas plus longtemps.

— Excellence, c'est à onze heures seulement que le général Mitved doit...

— Je n'aime pas les observations, monsieur, rugit la Haute Noblesse, en frappant sur la table un coup de poing qui fit danser les bouteilles, obéissez.

L'officier baissa la tête et sortit rapidement.

— Maintenant, va te coucher, dit Svinin au juif, et laisse-moi dormir ; tu as entendu ?

— J'ai entendu, Excellence, répondit Abraham, en se retirant discrètement.

Les Russes venaient à peine de quitter leur campement et, grâce à leur artillerie, que souvent il fallait porter à bras, n'avançaient que lentement, à travers les bois, quand les Enfants du Désespoir firent leur entrée dans le camp de Langievitch.

Pour les recevoir dignement, Chusco avait fait prendre les armes à ses vaillants Faucheurs de la Pilika.

Les Enfants du Désespoir, eux aussi, s'étaient rangés en ordre de bataille. A leur tête s'avancait Narbut, à cheval, l'épée nue à la main, et suivi, à quelques pas en arrière, de Marpha, portant son glorieux étendard, voilé d'un crêpe et déjà troué par les balles moscovites.

Aux côtés de l'héroïne se tenaient Wladimir son père, le vaillant patriote, et César, au courage duquel elle devait la vie.

Ce fut au cri de : *Boze cos Polske !* que les Faucheurs et les tirailleurs se saluèrent, puis ils se rangèrent sur une seule ligne, dont le drapeau occupait le centre, les offi-

ciers, à trois pas en avant, et présentèrent les armes au général qui, lentement, passait devant le front des volontaires, accompagné de Narbut et de Chusco.

A un signal du chef, Faucheurs et Enfants du Désespoir rompirent leurs rangs et se mêlèrent avec une joie tumultueuse.

— Frère, dit alors Langievitch, en serrant la main de Narbut, je t'ai attendu, pourquoi n'es-tu pas venu ?

— Parce que l'homme que tu m'as envoyé était un traître et un infâme, et qu'il nous a trompés et vendus.

— La trahison ! toujours la trahison ! murmura Kirposky.

— Et cependant il avait ta confiance depuis longtemps, continua le général.

— Oui, il l'avait, et il l'avait si entière, que, sur l'affirmation de ce misérable, j'ai pu croire que toi, Maryan, tu avais modifié tes plans et abandonné Vonchok.

— Que t'a-t-il donc dit, le malheureux ?

— Il est arrivé à mon camp, au moment où nous préparions notre départ, et il m'a assuré que tu avais quitté tes positions,

Qu'il n'oublie pas toutefois que, derrière les vingt-cinq prélats, il y a dix-huit millions de fidèles.

#### LA MARINE CHINOISE.

Dans ces dernières années, le gouvernement chinois a formé une flotte d'une vingtaine de vapeurs, tous plus ou moins aples au service de guerre. On ne peut fermer les yeux ni les oreilles sur l'existence de ces navires, car ils louvoient continuellement le long de la côte, avec le dragon arboré à leurs mâts comme pavillon, et on les entend tirer le canon à chaque instant. La plupart de ces navires ont été construits en Chine. Ils jaugent 7 à 800 tonneaux. Leurs officiers et leur équipage sont Chinois.

Leur destination paraît avoir été, dans l'origine, de châtier les pirates ou de servir au transport des troupes; mais depuis deux ans on a commencé à construire des navires beaucoup plus grands, et une frégate d'à peu près 3,000 tonneaux, armée de canons Krupp, vient d'être mise à la mer. Des navires cuirassés suivront bientôt; un constructeur anglais a été appelé en Chine pour en diriger la fabrication. Le gouvernement chinois achète en outre des masses de torpilles.

On voit donc que la Chine aspire sérieusement à devenir une puissance maritime. C'est une croyance très-répandue parmi les classes inférieures de la population que la Chine sera bientôt un adversaire maritime formidable pour les Européens, ou, comme on nous appelle encore, les « Barbares. » On peut rire de cette prétention aujourd'hui; mais, dans cinq ou dix ans d'ici, cette flotte de l'avenir pourrait devenir assez incommode et ne serait pas aussi facile à détruire que l'ont été les anciennes jonques, lors de l'affaire de Canton. Les matelots et les soldats de marine chinois connaissent leur métier, dont un grand nombre d'entre eux ont fait l'apprentissage sur des navires européens. Les canons sont fabriqués et montés d'après les méthodes européennes les plus récentes, et l'exercice quotidien est très-sévère. Aussi les Chinois sont déjà fiers de leur marine et fondent de grandes espérances sur elle.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

La Loire ne marque plus à Saumur que 3<sup>m</sup> 90.

Les pluies continuelles font craindre une crue de la Vienne.

Pendant toute la durée de la forte crue que nous venons de subir, la Loire ayant monté jusqu'à 5<sup>m</sup> 25 environ, pas une goutte d'eau n'est apparue à la surface du sol, dans toute l'étendue des vastes terrains appartenant à l'institution Saint-Louis.

On lit dans l'Union libérale, de Tours :

Vendredi, entre 1 h. et 1 h. 1/2 du matin, un incendie s'est déclaré dans la fa-

brique de M. Roze, à Sainte-Anne, et dans le bâtiment où se trouvaient les métiers de tissage et une grande quantité de marchandises.

Au premier cri d'alarme, les militaires du quartier de cavalerie, les voisins et bientôt les militaires de la ligne, un grand nombre de bourgeois et d'ouvriers, des officiers de toutes armes et les diverses autorités se sont rendus sur les lieux du sinistre. Les pompes de la ville, celles de la gare et de Saint-Symphorien, qu'on s'était hâté d'amener et qu'on a fait jouer aussitôt qu'il a été possible, ont bientôt arrêté les progrès du feu, qui menaçait d'envahir la fabrique entière. Mais de l'aile du côté nord de la fabrique, vers le milieu de laquelle l'incendie s'était déclaré, il n'est resté que les murs.

De longues chaînes ont dû être organisées, l'une dans la rue de l'Abattoir jusqu'à la Loire, et une autre dans les champs jusqu'à un petit ruisseau qui coule à environ 200 mètres de la fabrique. Les réservoirs de la fabrique alimentaient d'autres pompes.

Vers les 4 h. 1/2, tout danger ayant disparu, les chaînes ont été rompues. Mais le foyer d'incendie n'était pas tout-à-fait éteint. L'autorité militaire a mis à la disposition de M. le capitaine des pompiers plus de 100 hommes de la ligne pour alimenter une pompe qui a dû fonctionner une partie de la matinée.

Les pertes n'ont pu encore être évaluées d'une manière certaine; elles sont considérables, et l'on pense qu'elles atteindront le chiffre de 150,000 fr. Elles sont couvertes, croit-on, par la compagnie d'assurances le Phénix. Mais que de familles vont se trouver sans travail!

Les causes du sinistre sont inconnues. Malheureusement, la malveillance n'y est peut-être pas étrangère.

Parmi les diverses autorités qui se sont rendues sur le lieu de l'incendie, on a remarqué M. le préfet, M. le secrétaire général, M. Petit, substitut; M. Magaud-Viot, 1<sup>er</sup> adjoint; M. Chemalé, adjoint et capitaine des pompiers; M. le lieutenant-colonel du 3<sup>me</sup> dragons, commandant la place de Tours; M. le colonel de gendarmerie, plusieurs autres officiers supérieurs et de tous grades, le secrétaire en chef de la mairie, le commissaire central et les commissaires de police, etc.

Une jeune femme de 49 ans, habitant Le Mans, vient d'être arrêtée, dit-on, sous l'inculpation d'infanticide. Cette malheureuse était mariée depuis environ 6 mois.

(Union de la Sarthe.)

Mardi dernier, vers 4 h. et demie du soir, le sieur Virfolet (Auguste), âgé de 52 ans, messenger à Malicorne, qui était en état d'ivresse, conduisait sa voiture sur la route de Sablé; arrivé au lieu de la Roiserie, il a voulu monter sur sa voiture qui était en marche; n'ayant pu y parvenir il est tombé et l'une des roues lui est passé sur le corps. Il a été relevé et transporté immédiate-

ment chez le sieur Ligeul, aubergiste à Rouillon, où M. Suhard, docteur-médecin, lui a donné les soins que réclamait son état. Il est décédé le lendemain matin.

M. le ministre des finances va faire procéder incessamment au nouveau classement des patentes, nécessité par les dernières lois d'impôt qu'a votées l'Assemblée.

Les timbres pour quittances vont être désormais séparés par des trous poinçonnés, comme le sont les timbres-postes ordinaires. On pourra ainsi les détacher les uns des autres sans avoir recours aux ciseaux.

Deux braves habitants de Bressuire, M. Dusep, pâtissier, et M. Jean-Baptiste Burléat, son ouvrier, étaient à la recherche de champignons aux environs de la ville, lorsqu'ils arrivèrent au fond d'une vieille carrière abandonnée.

L'entrée de cette carrière, située au sud, est garantie par un haut monticule des vents du nord.

Tout-à-coup, les chasseurs se virent entourés d'une véritable légion de vipères. Heureusement pour eux, ils étaient chaussés de fortes bottes.

Leur bâton ferré à la main, sans s'effrayer ni perdre leur sang-froid, ils se mirent à frapper à coups de talon et de bâton les serpents qui grouillaient autour d'eux.

Enfin, après une chasse de trois quarts d'heure, le combat s'arrêta faute d'adversaires.

Quand ils comptèrent les ennemis par terre, ils reconnurent que 87 vipères avaient été abattues.

Les cadavres furent entassés dans un vieux panier et portés à la mairie de Bressuire, où la prime de 25 centimes par tête, allouée aux chasseurs, leur fut offerte.

Nos triomphateurs eurent alors un double mérite; car, après avoir détruit avec intrépidité des reptiles fort dangereux, ils disposèrent de leur prime en faveur d'un vieux militaire dans le besoin.

(Revue de l'Ouest.)

#### UN CONCOURS RURAL EN POITOU.

On lit dans la Gazette des campagnes :

Le canton de Saint-Georges-les-Baillargeaux, arrondissement de Poitiers, est en possession, depuis près de 40 ans, d'un petit concours d'agriculture limité à son territoire. Cette année il a été tenu à Dissais, le 13 de ce mois. La raison de ce choix tient sans doute à ce que le maire de cette commune est châtelain, riche et généreux.

J'avais lu dans le Courrier de la Vienne :

« Concours à Dissais, dimanche prochain. Concours de viticulture entre tous les vigneron du canton (tâcherons ou domestiques seulement) cultivant à bras au moins un hectare, ou à la charrue au moins deux hectares. »

Ayant planté au printemps dernier une vigne de deux hectares 50 ares sans en connaître la culture, je me suis rendu au con-

ciel pour eux et pour nous.

Et, prenant le bras de Kirposky, il le conduisit avec respect vers un autel élevé au milieu du camp, et qu'éclairaient, en guise de cierges, des torches résineuses.

Pour la seconde fois, les trompettes se firent entendre, et Faucheurs, tirailleurs, Enfants du Désespoir et volontaires, rangés par compagnies, vinrent prendre leur poste autour de l'autel: les soldats, l'arme aux pieds, les drapeaux en avant.

Au troisième signal, trois prêtres, vêtus de deuil, précédés d'une croix portée par un enfant de chœur, et, suivis par l'état-major de la petite armée, s'avancèrent.

Le prêtre officiant fit le signe de la croix, les soldats présentèrent les armes et la messe commença.

Un silence profond régnait dans le camp où priaient, pour leurs morts, cinq mille hommes, qui allaient mourir.

Au moment de l'élévation, les tambours battirent aux champs, les trompettes sonnèrent, et quand le prêtre éleva vers le ciel ses bras suppliants, généraux et soldats, abais-

sant armes et drapeaux, se prosternèrent à la fois.

Et au milieu de ce désert, entouré de sombres forêts, on ne vit plus que le prêtre, debout sur les marches de l'autel, et tenant entre ses mains saintes, l'hostie pure, l'hostie sans tache.

Presque au même instant, une voix puissante et émue s'éleva, comme une navrante et harmonieuse prière.

C'était celle du goral Stiépan qui, faisant pleurer les cordes de sa balalaïka, chantait:

Agneau de Dieu, victime sainte, victime pure, O vous, qui, par amour, avez voulu mourir pour nous, Bénissez ceux qui, aujourd'hui, veulent mourir pour nous [votre gloire]. Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, Pardonnez à votre peuple, pardonnez à la Pologne! Seigneur, Seigneur, Ayez pitié de nous!

— Seigneur, ayez pitié de nous! répondirent les cinq mille Polonais, en se relevant; Seigneur, pardonnez-nous!

(La suite au prochain numéro.)

pour marcher contre Radom; que de là tu reviendrais vers Vengrof et que tu nous ordonnais de t'y attendre. Puis il m'a quitté, disant qu'il retournait vers toi, afin de t'annoncer que tes ordres étaient exécutés.

— Je ne l'ai pas revu, fit Langiévitich.

— Revu, je le crois bien, ce n'était pas vers ton camp qu'il se dirigeait, mais vers celui des Russes, auxquels il allait nous vendre.

— Vous aussi!

— Il eût vendu la Pologne tout entière, d'un seul coup, s'il l'eût pu. Vengrof n'est plus qu'une ruine, frère; et les défilés de Mokabod, de nouvelles Thermopyles, où la fleur de nos Enfants du Désespoir, deux cents héros, ont généreusement sacrifié leur vie, en élevant, entre les Russes et le reste de notre armée, un rempart avec leurs nobles poitrines.

— Deux cents! fit Maryan, avec épouvante.

— Oui, deux cents, car pas un seul n'a échappé, et dans cette héroïque légion se trouvent Georges et Michel Kirposky.

— Pauvre père! murmura Langiévitich, en étreignant les mains du vieillard.

— Général, dites plutôt pauvre Pologne! Heureux sont ceux que Dieu a, les premiers, rappelés à lui!

— Oui, bonheur et gloire aux martyrs! mais honte et malheur à moi! s'écria Narbut.

Et, tirant son épée, il voulut la briser. Langiévitich lui arrêta le bras.

— Frère, dit-il, d'une voix ferme, ton épée n'est pas à toi, elle est à la Pologne. Sa lame n'a point de tache, mais en eût-elle une, c'est dans le sang seul des ennemis de la patrie que tu pourrais la laver.

— Je la laverai donc et jusqu'à la poignée, fit Narbut.

En ce moment, les trompettes sonnèrent et il se fit un grand mouvement dans le camp.

— Frères, dit alors le général, j'allais vous inviter à assister au service funèbre, célébré pour les martyrs de Vonchok; la mémoire de ceux de Vengrof ne sera pas séparée de la leur, dans les prières de l'Église, pour laquelle ils ont combattu; allons implorer le

foule dans ma mémoire le souvenir biblique d'un combat extraordinaire.)

On ne saurait trop le répéter : tant qu'on n'appellera pas l'élément paysan pur, quel que illettré qu'il soit, à l'organisation de ces concours, on ne travaillera que pour les cabetiers.

L'ERMITE DES BOUILLEAUX.

## Bibliographie.

La question électorale est certainement l'une des plus importantes de notre époque, c'est ce qui explique la multiplicité des livres écrits chaque jour à ce sujet. Nos lecteurs ont déjà pu lire dans nos colonnes l'analyse et la critique de plusieurs de ces ouvrages. Nous avons aujourd'hui à en mentionner un nouveau. Il est dû à la plume de M. Henri Jahan, vice-président du conseil de préfecture de l'Allier, et intitulé : *Projet de loi électorale*. Le but principal que s'est proposé l'auteur en l'écrivant a été d'indiquer un moyen pratique de rendre le vote obligatoire. Trop souvent l'abstention d'un grand nombre d'électeurs fausse le résultat du scrutin en confiant les pouvoirs municipaux, départementaux ou législatifs, à des hommes élus par une faible minorité et ne représentant aucunement les véritables tendances du pays. Pour remédier à cette situation et forcer tous les électeurs à voter, M. Jahan demande que celui qui, sans excuse légitime, se serait abstenu, soit imposé d'une amende égale à la cote personnelle et mobilière qu'il paie dans la commune. Dans les villes où le contingent personnel et mobilier est payé par la caisse municipale, celui qui n'aurait pas pris part au vote serait imposé à la cote personnelle et mobilière qu'il aurait payée si la ville n'avait pas pris cet impôt à sa charge. — Les personnes chargées de juger de la valeur des excuses, seraient le maire et les deux premiers conseillers municipaux inscrits sur le tableau et l'appel serait porté devant le conseil de préfecture.

Telle est la disposition principale du livre de M. Jahan. Nous en signalerons cependant une autre dont l'importance n'échappera à personne, c'est celle d'après laquelle pour être électeur il faudrait être âgé de 25 ans accomplis, jouir de tous ses droits civils et politiques et en outre être inscrit sur les rôles des contributions directes pour la cote personnelle et mobilière. — L'âge de 25 ans doit être admis parce qu'aux termes de la dernière loi sur le recrutement de l'armée, le service militaire étant dû par tout Français pendant cinq ans, et tout homme présent au corps ne devant prendre part à aucun vote, les jeunes gens dispensés, exemptés ou renvoyés par anticipation dans leurs foyers, jouiraient d'un droit dont ne pourraient profiter des hommes restés sous les drapeaux.

A tous ceux qui lui objecteront qu'il réduit le nombre des électeurs en exigeant l'inscription à la cote personnelle et mobilière, l'auteur répond que la contribution personnelle et mobilière est due par chaque habitant français, jouissant de ses droits, et non réputé indigent. — Si quelques citoyens, jouissant de leurs droits et ayant des moyens suffisants d'existence, se soustraient à cet impôt qu'ils devraient payer d'après la loi de 1832 et ne prennent pas part ainsi aux charges de l'Etat, c'est aux dépens des autres contribuables, puisque l'impôt personnel et mobilier est un impôt de répartition ; il n'y a donc pas lieu d'inscrire ces individus sur les listes électorales. On ne peut pas non plus y faire figurer les indigents, qui ne voteraient pas avec l'indépendance qu'on doit exiger dans toute élection.

L'auteur entre ensuite dans tous les détails relatifs à la formation des listes électorales, au vote, au dépouillement du scrutin, au nombre des députés qu'il propose de réduire à un par arrondissement, etc.

Nous avons analysé ce livre, non point pour en patronner toutes les idées, la question étant complexe et demandant à être longuement étudiée et comparée. Mais quelques-uns des moyens proposés par l'auteur nous paraissent mériter l'examen de nos députés, au moment où ils seront appelés à la Chambre à se prononcer dans un débat qui intéresse à un si haut point l'avenir du pays.

## Faits divers.

On lit dans le *Journal officiel* :

Les lignes télégraphiques viennent d'être

soumises, pendant plusieurs jours consécutifs, à de graves perturbations.

L'influence d'une nouvelle aurore boréale, qui a commencé à se faire sentir dans la soirée du 14 au 15 octobre courant, n'a cessé que le 19.

On sait que, dès l'approche et pendant toute la durée du phénomène, les transmissions deviennent très-difficiles et souvent même absolument impossibles : des courants continus, d'une durée variable, traversent les conducteurs et entravent ou arrêtent tout-à-fait le fonctionnement des appareils.

Des courants de cette nature se sont manifestés dans toutes les directions, à partir de dix heures trente minutes dans la soirée du 14, et ont persisté avec des intermittences et des variations jusqu'au 18, à neuf heures trente minutes du soir.

Pendant cette période, les communications de Paris avec Bordeaux, Toulouse, Lyon, Marseille et l'Italie ont eu plus à souffrir ; elles ont même été complètement interrompues pendant les journées des 17 et 18 avec Bordeaux et l'Italie. C'est dans la direction nord-sud que le phénomène a produit les effets perturbateurs les plus intenses ; la direction perpendiculaire est-ouest a été beaucoup moins atteinte.

Conformément à ce qui a été observé pendant les aurores boréales précédentes, il a été constaté cette fois encore, que les courants qui affectent les conducteurs télégraphiques ne sont pas locaux ; qu'ils se manifestent au même instant sur toutes les lignes d'une même région ; que leur sens est variable ; qu'il est le même dans tous les fils orientés de la même manière, et change au même instant dans chacun d'eux. On a reconnu, d'un autre côté, que l'intensité des courants n'est pas égale sur tous les fils : elle dépend de la longueur et de la direction de la ligne et paraît augmenter avec la longueur.

Quelle que soit la cause des aurores boréales, qu'elles soient dues à des modifications dans l'intensité des courants naturels qui parcourent l'atmosphère et l'intérieur de la terre, ou bien qu'elles soient produites par de grandes explosions à la surface du soleil, leurs effets sur les lignes électriques sont, dès à présent, bien constatés.

L'étude méthodique de ces perturbations dans les bureaux télégraphiques fournira certainement à la science des indications précieuses sur les lois des phénomènes.

Par une coïncidence fâcheuse, en même temps que la dernière aurore boréale, d'autres mouvements météorologiques sont venus entraver ou interrompre en divers points le service télégraphique : un violent ouragan s'est abattu sur l'Italie ; de grandes pluies, des inondations ont produit des dégâts d'une certaine importance sur une partie des lignes du réseau français. Des retards considérables dans les transmissions n'ont pu être évités, et la correspondance télégraphique, pour ces diverses causes de force majeure, vient d'être sérieusement éprouvée.

Sur la route de Versailles, au pied des coteaux d'Issy, s'élève un des établissements industriels les plus importants des environs de Paris, la capsulerie Gévelot. Des ateliers qui occupent dix-huit cents ouvriers et ouvrières, de vastes cités pour loger ce personnel, composent une agglomération qui forme le centre du petit village des Moulineaux, célèbre jadis par la fabrication du blanc d'Espagne.

C'est dans l'usine Gévelot que s'est produite, dit le *Figaro*, une formidable explosion, dont le bruit, répercuté par les coteaux d'Issy, a été entendu de presque tout Paris.

L'émoi a été grand. Les nouvelles les plus fantaisistes ont couru par la ville, et M. le préfet de police lui-même a cru nécessaire de se transporter sur le lieu du sinistre. Il y a pu constater de *visa* que l'événement n'avait aucune gravité, grâce aux précautions prises et que commande l'emploi du fulminate.

Cette substance dangereuse est renfermée dans de très-petits bâtiments de construction légère, couverts en planches, et abrités contre la pluie par une simple toile goudronnée. Ces bâtiments sont isolés par de forts mamelons en terre, qui ont pour mission de circonscrire les effets des explosions.

Celle de ce matin paraît avoir pour cause la chute de quelques platras qui auraient suffi à enflammer le fulminate contenu dans

un des abris. Un débris de bois embrasé aurait communiqué le feu à un autre abri voisin, à moins que la commotion seule ait suffi à provoquer une seconde inflammation.

Le dégât peut être évalué à 2,000 fr., auxquels il faut ajouter 6,000 fr. environ de vitres brisées. Il n'y a eu aucun accident de personnes, sauf quelques égratignures ou quelques coupures légères produites par les éclats de verre. Dans le voisinage, on s'empressait d'achever tous les carreaux fêlés, afin de les faire remplacer aux frais du directeur de l'usine.

Les ouvriers ont été occupés hier aux déblais. Aujourd'hui, le travail reprend comme d'habitude.

Ce qui a contribué beaucoup à l'exagération des bruits qui ont couru hier au sujet de ce très-petit évènement, c'est que la nuit précédente, vers quatre heures du matin, un incendie considérable s'était déclaré dans la même direction, bien qu'à 3 ou 4 kilomètres de distance, chez M. Ménier, à la fabrique de caoutchouc de Grenoble.

Là, les pertes sont sérieuses, et on ne peut les évaluer qu'approximativement à 300,000 fr. — A sept heures du matin, on s'était rendu maître du feu, sans avoir à déplorer aucune mort, aucune blessure. Les ouvriers de l'usine ont été prévenus que, malgré l'interruption forcée des travaux, ils ne seraient pas privés de leur salaire.

On lit dans la *Correspondance de Paris* :

On annonce pour la semaine prochaine l'émission de 40,000 obligations de la Banque populaire Espagnole. Malgré les difficultés financières que nous traversons et quine sont, espérons-le, que momentanées, on s'accorde généralement à prévoir le succès de cette émission.

Il est vrai que les obligations dont la garantie repose sur des rentes de l'Etat sont émises à un prix exceptionnellement avantageux. Leur prix est de 350 francs, elles rapportent 40 francs et sont remboursables à 500 francs par tirages annuels égaux.

C'est en un mot un titre absolument analogue aux Pagarès Espagnols.

Ces derniers avaient été émis à 450 francs, ils en valent aujourd'hui 315.

Il y a là une comparaison favorable pour les nouveaux titres ; elle ne peut manquer de leur être profitable et d'attirer de nombreuses demandes à la souscription.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Publications de mariage.

Jean-Baptiste Turpault (veuf), charron, d'Argenton-Château, et Marie Leblé, domestique, de Saumur.

Auguste Denis (veuf), négociant, d'Angers, et Marguerite Coutard (veuve), sans profession, de Saumur.

Médéric Pharon (veuf), employé à l'Ecole de cavalerie, et Marie-Laurence Lecomte, couturière, tous deux de Saumur.

Barthélemy-Amand-Joseph Banchereau, champagniseur, de Saumur, et Louise Sanzay, lingère, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Jean Jean-Pierre (veuf), employé de commerce, et Marie, propriétaire, tous deux de Saumur.

## Théâtre de Saumur.

Troupe de Tours, sous la direction de M. BLANDIN.

Lundi 28 octobre 1872.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE. — DEUX GRANDS OUVRAGES.

Début de M. SAINT-LÉGER, 1<sup>er</sup> rôle.

**Le Cousin Jacques**, comédie nouvelle en 3 actes, de M. Louis Leroy ; grand succès du théâtre du Gymnase, représenté pour la première fois le 19 juin dernier.

Cet ouvrage sera précédé de :

**Don César de Bazan**, drame en 5 actes, de MM. Dumanoir et Dennery.

On commencera à 7 h. 1/2 ; le *Cousin Jacques* à 9 h. 1/2.

## VILLE DE PARIS.

EMPRUNT 1871.

Echange des Titres sans frais, à la Banque générale des Reports pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, Paris, rue Saint-Honoré, 346 ; Angers, rue d'Alsace, 12 ; Saumur, rue du Temple, 11.

Pour les CHEVEUX et la BARBE  
Fournisseur de  
S. M. la Reine d'Angleterre  
et de S. M. l'Empereur de Russie  
1 M<sup>lle</sup> d'Or. — 3 M<sup>lles</sup> d'Argent

**RÉPARATEUR**  
AU QUINQUINA  
Préparé par F. CRUCQ, Chimiste, Brevetés. g. d. g.  
PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE. — PARIS  
Le seul produit qui, sans être une teinture, rende progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur primitive.

**ON L'EMPLOIE SOI-MÊME**  
Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher

Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

## LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, nervose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Loire), 25 août.

Monsieur, — La Revalésière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout ; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc. BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 3 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 36, place Vendôme, Paris.

## Marché de Saumur du 26 octobre.

Froment (h.)	77 k.	20 50	Graine tréfle	50	—
2 <sup>e</sup> qualité.	74	19 50	— luzerne	50	—
Selge	75	10 50	Foin (h. bar.)	780	45
Orge	65	13	— Luzerne	790	37
Avoine h. bar.	50	8	Paille	780	32
Fèves	75	12	Amandes	50	—
Pois blancs	80	28	— cassées	50	—
— rouges	80	26	Cire jaune	50	180
Graine de lin	70	—	Chanvre tillé	—	—
Colza	65	—	(52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	—	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix	30 k.	—	Blanc	—	—
— chenevis	50	—	Demi-couleur	—	—
— de lin	50	—	Brun	—	—

## COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à 95
Ordin., envir. de Saumur 1871.	1 <sup>re</sup> id.	46 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1871.	1 <sup>re</sup> id.	45 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40 à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 <sup>re</sup> id.	38 à 43
Id.	2 <sup>e</sup> id.	34 à 38
La Vienne, 1871.	1 <sup>re</sup> id.	30 à 35

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	70 à 80
Champigny, 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 130
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70 à 80
Varrains, 1871.	1 <sup>re</sup> id.	70 à 80
Varrains, 1871.	2 <sup>e</sup> id.	60 à 70
Bourguell, 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à 90
Restigné 1871.	1 <sup>re</sup> id.	75 à 80
Chinon, 1871.	1 <sup>re</sup> id.	75 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	60 à 70

P. GODET, propriétaire-gérant.

# BANQUE GÉNÉRALE

DES

# REPORTS

Pour consolider les Intérêts Financiers et Industriels de France

## EMISSION

DE

# 2,000 ACTIONS DE 500 Fr.

# L'HIRONDELLE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Constituée conformément à la loi du 24 juillet 1867, par acte reçu par M<sup>e</sup> CARRÉ et son collègue, Notaires à Paris.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Baron DARRICAU, commandeur de la Légion-d'Honneur, contre-amiral, PRÉSIDENT;  
SPÉMENT, chevalier de la Légion-d'Honneur, anc. officier de marine, SECRÉTAIRE;  
BOUTHÉON, manufacturier à Lyon;  
G. DUBIEF, entrepreneur de travaux publics;

MM. De GAY du PALLAND, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien sous-préfet;  
MAUNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, rentier;  
Marquis de MONTFERRIER, propriétaire;  
RENEUFVE, chev. de la Légion-d'Honneur, anc. préfet, offic. de l'instruction publ.

### CONSEIL JUDICIAIRE :

M. ARRIGHI, avocat à la Cour d'appel. — M. CONSTANTIN, avoué à la Cour d'appel. — M. Paul DUBOYS, avoué de première instance.  
Directeur : J. ROBERT, ancien Directeur-adjoint d'assurances.

Aucune entreprise industrielle n'est parvenue jusqu'à ce jour à une prospérité égale à celle des Compagnies d'assurances à primes fixes contre l'incendie.

Aussi les actions des Compagnies existantes ont-elles acquis une plus-value considérable. Voici quelle est, approximativement, le cours actuel de quelques-unes d'entre elles :

Compagnie	l'action libérée de	s'est vendue jusqu'à	Dernier dividende annuel
GÉNÉRALE,	5,000 »	70,000 fr.	6,000 »
PHENIX,	1,000 »	3,551	500 »
NATIONALE,	1,000 »	10,620	1,000 »
UNION,	1,000 »	3,975	590 »
SOLEIL,	166 66	3,825	257 50
FRANCE,	1,000	4,500	350
URBAINE,	1,000	4,000	500
PROVIDENCE,	500	3,405	500

Ces cours se sont même encore améliorés depuis 1870, malgré les événements désastreux que nous avons traversés, ce qui prouve surabondamment que les intérêts engagés dans les Compagnies d'assurances contre l'incendie sont absolument à l'abri des brusques fluctuations occasionnées par les secousses politiques.

Voici d'ailleurs quelques-unes des plus récentes adjudications qui ont eu lieu à Paris :

Date	Notaire	Quantité	Compagnie	Prix	Montant
Le 17 août 1871,	M <sup>e</sup> DELAPALME,	5 actions	NATIONALE	6,000 fr.	10,300 fr.
id.	id.	20	PHENIX	2,500	3,351
id.	id.	10	UNION	2,000	3,975
Le 21 août 1871,	id.	15	PROVIDENCE	3,400	3,405
Le 10 février 1872,	M <sup>e</sup> DUPLAN,	2	NATIONALE	9,000	10,620
Le 8 mai 1872,	M <sup>e</sup> PÉAN DE SAINT-GILLES, M <sup>e</sup> DESFORGES,	7	id.	9,000	10,620

## Un premier quart de 125 fr. seulement sera versé sur chaque action souscrite.

Il est peu d'exemples qu'une compagnie d'assurances contre l'incendie ait fait un second appel de fonds ; il y a donc toute probabilité que les Actionnaires de la Compagnie L'HIRONDELLE conserveront aussi indéfiniment dans leurs mains les trois quarts restant à appeler sur leurs actions.

La Souscription est ouverte à partir de ce jour :

A PARIS, à la BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS, pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, 346, rue Saint-Honoré;  
DANS LES DEPARTEMENTS, chez tous les correspondants de la Compagnie ;

Dans les succursales de la Banque générale des Reports, 12, rue d'Alsace à Angers; 11, rue du Temple, à Saumur; à Lyon, chez M. Guyot de la Bretonnerie, place Kleber-Brotteau; à Lille, chez MM. Ernest Perrot et Cie, banquiers rue Nationale; à Nantes, chez M. Paillard, rue Sévigné n° 3; à Amiens, chez M. Delahaye, rue Morgan, n° 12; à Toulouse, chez M. Edmond Brousse, banquiers, rue de la Trinité, n° 8 et chez M. Marullas, 14, rue Vinaigre.

Le versement peut être fait en billets de banque, chèques, titres au porteur, coupons ou valeurs à vue sur Paris. On peut encore verser dans toutes les succursales de la Banque de France, au crédit de M. H. VALLEIX, directeur de la BANQUE GÉNÉRALE DES REPORTS, pour consolider les intérêts financiers et industriels de France.